



## Communiqué de presse

Montreuil, le 16 mai 2024

037/24

### Contre la création d'un ordre des psychologues ! Pour une organisation indépendante de la profession.

Le 2 mai 2024 a été déposé un projet de loi portant sur la création d'un ordre national des psychologues à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi a été rédigé, encore une fois, sans aucune concertation avec la profession. Pourtant, celle-ci, dans sa très large majorité, s'oppose à la création d'un ordre et l'a réaffirmé à plusieurs reprises.

Contrairement à ce qu'avancent leurs promoteurs, les ordres professionnels ne représentent pas une issue au manque de considération des pouvoirs publics à l'égard des métiers du soin et du lien. En témoigne le sort des infirmiers ou des sage-femmes : les modestes évolutions de leur situation, ces dernières années, sont davantage le fruit de leur mobilisation conjuguée à un contexte de pénurie de professionnels que d'une parole, supposée commune et plus forte, émanant des instances ordinales. Toutes les professions auxquelles un ordre a été imposé (infirmiers, kinés) n'y ont trouvé aucun bénéfice, mais des obligations, notamment financières, et des contraintes.

Notre société capitaliste est dominée par la loi de l'offre et de la demande et nos professions n'y échappent pas. Que ce soit pour faire reconnaître la place singulière de la psychologie dans la société ou faire progresser les conditions d'exercice et les salaires, seul un rapport de force construit avec les psychologues eux-mêmes sera de nature à faire bouger les lignes !

Il est illusoire de penser qu'une instance administrative telle qu'un ordre professionnel pourrait porter la parole de tous les psychologues. Pire, cela menacerait la singularité de leur contribution dans la société et dans tous les lieux où ils interviennent en les soumettant à une protocolisation de leur exercice et de leurs pratiques. C'est ce vers quoi tend, depuis plusieurs années, la transformation de notre système de santé dans laquelle les pouvoirs publics veulent engager les psychologues.

C'est faire l'impasse sur nos capacités à réfléchir et à réagir. Le 23 mai 2024, les psychologues se mobilisent pour une reconnaissance de notre place dans les différents champs d'exercice, l'augmentation des postes dans toutes les structures de service public et dans les champs sanitaire, social et médico-social, une revalorisation de notre rémunération, une harmonisation la plus favorable des grilles des trois versants de la fonction publique, un refus de la paupérisation et aussi : **le respect du code de déontologie et de la pluralité des approches théoriques, le refus de toute subordination au médical et de la création d'un ordre.**

La pénurie de psychiatres et pédopsychiatres ne peut nullement justifier la paramédicalisation des psychologues, il en va du respect de nos formations respectives, médecine et sciences humaines ont leur place côte à côte auprès de nos patients et dans les équipes.

Les collectifs des psychologues de l'UFMICT et UFICT-CGT défendent et revendiquent, tant dans leur exercice que dans leur organisation, l'indépendance de notre profession vis à vis de la discipline médicale, sa formation en sciences humaines et la référence à son titre unique tel que défini par la loi de 1985.

Les collectifs des psychologues CGT UFICT et UFMICT réaffirment leur opposition à la création d'un Ordre et leur engagement sans faille pour le respect du code de déontologie. Tel est d'ailleurs le sens du travail mené actuellement par le CERéDéPsy (Construire Ensemble la Réglementation de la Déontologie des Psychologues) et auquel nous participons. Cette concertation porte sur la création d'une structure experte et indépendante relative aux questions de déontologie ainsi qu'une référence réglementaire qui protégerait le public et les psychologues. Ce Code est d'ailleurs utilisé par certaines collectivités dans leurs fiches de poste lors de recrutements.

Les collectifs signataires de ce communiqué demandent à Emmanuel Macron, président de la République et à Gabriel Attal, Premier ministre, d'entendre les légitimes revendications des psychologues du secteur privé et public et exigent l'ouverture d'une conférence nationale.

Pour avancer dans la construction, par les psychologues eux-mêmes, d'une démarche revendicative de reconnaissance de la psychologie et des psychologues, nos collectifs appellent à participer massivement à la journée de mobilisation le jeudi 23 mai : au rassemblement à 14 h devant le ministère de la Santé, ainsi qu'à la réunion publique à 17 h à la Bourse du travail (Paris 10<sup>ème</sup>) et à signer la pétition intersyndicale (<https://www.change.org/p/assez-de-discours-sur-les-psychologues-il-y-a-urgence>)

Contacts presse :

SEFF Isabelle : 06 82 49 53 31  
BOUZAT Corine : 06 83 54 21 81